

26^{ème} Rallye Régional de PRINTEMPS

18 et 19 Juillet 2009

Championnat du Comité Régional Automobile
Languedoc - Roussillon
Challenge A.S.A. Montpellier – Pic St-Loup
Coupe de France des Rallyes

RÈGLEMENT

**A.S.A. Montpellier - Pic St-Loup
Résidence Le Belvédère
Allée Eugène Saumade
34270 ST MATHIEU DE TRÉVIERS
Tél. : 04 67 55 11 16 - Fax : 04 67 55 24 95**

PROGRAMME ET HORAIRES

Parution du règlement particulier : Mardi 2 Juin 2009

Ouverture des engagements : Vendredi 5 Juin 2009

Clôture des engagements : Lundi 6 Juillet 2009.à minuit

Parution de la liste des engagés : Lundi 13 Juillet 2009

Samedi 18 Juillet 2009

14 h 00 : Début des vérifications administratives, **Salle Georges Brassens**, Bd Paul Bert , espace gare à **Clermont l'Hérault**.

19 h 45 : Fin des vérifications administratives, Salle Georges Brassens.

14 h 15 : Début des vérifications techniques,Centre commercial : **les Tanes-Basses à Clermont l'Hérault** **Itinéraire obligatoire** : départ espace gare , Av.Raymond Lacombe direction Canet D2 rond point de Sarac ,rond point des Tanes Basses Espace Marcelin Albert.

18 h 45 : Fin des vérifications techniques,

19 h 15: 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

19 h 45: Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ.

Dimanche 19 Juillet 2009

8 h 30 : Départ de la 1^{ère} Étape, 1^{ère} Section, 1^{er} Concurrent.

16 h 30 : Arrivée .

18 h 00 : 2^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

18 h 30 : Affichage du Classement.

19 h 00 : Remise des prix podium Parc Arrivée, (Espace Gare),

NOTA : Les articles non mentionnés dans le présent règlement particulier sont conformes au règlement standard 2009 de la F.F.S.A.

ARTICLE 1-P :

L'association Sportive Automobile de Montpellier - Pic St-Loup organise les 18 et 19 Juillet 2009 avec le concours de la ville Clermont l'Hérault et des villages

traversés, le 26^{ème} Rallye Régional de Printemps. Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A., sous le permis d'organisation N°**R147** en date 25 Mars 2009

Comité d'organisation : Le Président, le Comité Directeur, les Commissaires,
et les Bénévoles de l'A.S.A. Montpellier - Pic St-Loup.

Secrétariat du Rallye : A.S.A. Montpellier - Pic St-Loup

Résidence "Le Belvédère" Allée Eugène Saumade

34270 ST MATHIEU DE TRÉVIER

Tél.: 04 67 55 11 16 - Fax : 04 67 55 24 95

Permanence A.S.A : Tous les Mardis de 17 h à 19 h 30.

Permanence du Rallye au P.C Course :Salle Léon Blum Av.Paul Bert .34800
Clermont l'Hérault .Tel : **04.67.96.00.51.**

1-1P : Officiels de l'épreuve :

Président du Collège des Commissaires Sportifs : C.MARY 1622 / 0805

Collège des Commissaires Sportifs : J.MARAINÉ 2717 / 0804

A.SZAFARCZYK 4793 / 0804

Directeur de Course Titulaire : J. PAOLI 2692 / 0805

Directeurs de Course Adjoints : C. CORIA 8747 / 0909

L.TOSI 2802 / 0801

Directeurs de Course délégués aux E.S : P . BOUTEILLER 12253 / 0805

G. MALEMANCHE 1254 / 0803

Chargés de la relation avec les Concurrents : J. HOFFERT 4797 / 0812

C.CHARDOUNAUD 8154 / 0803

Commissaire Technique Responsable: Y. JOURNAUX 19327 / 0809

Commissaires Techniques Adjoints : B. PENILLA 17999 / 0811

G. CAPMAL 103911/ 0811

J.M.OTTAVI 1534 / 0807

Organisateur Technique Titulaire : ASA MONTPELLIER

Organisateur Technique Suppléant : J.M.ALMERAS 4258 / 0811

Chargé des relations avec les Officiels : M. DELMAS 46360 / 0811

Chargé des relations avec les Commissaires : R. BRANTS 5530 / 0811

Médecin - Chef : Dr. M. ROMIEU 9502 / 0803

Médecins délégués aux E.S : ADAMU 30

Observateur : ;

Responsable des temps et classements : C.FOURCADE 1825 / 0811

Chargé de la remise des prix : A. LEGARDEUR 161469/ 0811

1-2P : Eligibilité :

Le 26^{ème} Rallye Régional de Printemps compte pour :

Le Championnat du Comité Régional Automobile Languedoc - Roussillon 2009.

Le Challenge A.S.A. Montpellier - Pic St-Loup 2009.
La Coupe de France des Rallyes 2009

1-3P : Vérifications :

Les vérifications finales seront effectuées au garage Renault, à Clermont l'Hérault.
. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 €uros TTC.

ARTICLE 2-P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3-P : CONCURRENTS ET PILOTES

3-1P : Demande d'engagement - Inscription

Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye Régional de Printemps doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 6 Juillet 2009 (cachet de la poste faisant foi).

Chèque à établir à l'ordre de : A.S.A. Montpellier - Pic St-Loup.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3-1-1P : Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3-1-1-2P : Les droits d'engagement sont fixés à :

Avec la publicité de l'organisateur : 230 €uros - concurrent ASA Montpellier.

Avec la publicité de l'organisateur : 250 €uros concurrent extérieur.

3-1-1-3P : La demande d'engagement sera acceptée, si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Aucun engagement ne sera accepté par courrier informatique (E-mail).

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou fax avant le début du meeting.

Une somme forfaitaire de 30 € sera retenue sur le remboursement de l'engagement.

3-2P : Équipages

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3-3P : Ordre de départ

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 4- P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4-1P : Voitures admises

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4-2P : Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4-3P : Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4-4P : Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

L'assistance sera interdite sur tout le parcours, hormis dans le parc d'assistance prévu dans le road-book (Parking de la Gare à Clermont-l'Hérault). Parc obligatoire pour les remorques derrière le parking de la gare : suivre le fléchage.

ARTICLE 5 P : PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6-P : Description

Le 26^{ème} Rallye de Printemps représente un parcours de 213,2 Km, en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,8 Km.

Les épreuves spéciales sont : E. S. 1 / 3 / 5 : **Neffiès : 6,1 km.**
 E. S. 2 / 4 / 6 : **Cabrières- Valmascle : 6,5 km.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

6-2P : Reconnaissances

Le dossier de reconnaissance est à retirer au bar-restaurant « Le Sanglier » à Cabrières les jours de reconnaissance.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A, **3 passages** maximum seront autorisés, le Jeudi 16 Juillet 2009 ou le Vendredi 17 Juillet 2009 de **9 h à 20 h.**

Des contrôles seront effectués.**Pour le Vendredi 17 juillet les concurrents ne devront pas passer par le village de Cabrières** et devront emprunter l'itinéraire suivant : à l'arrivée de la spéciale N°1 prendre D124 ; Fontes , Lieuran-Cabrières , le Mas Roujou , Villeneuve , D15 , Cabrières D124 direction Valmascle (Spéciale 2)

6-3P : Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6-4P : Circulation

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 P : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7-1P : Départ

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7-2P : Commissaires

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7-4P : Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7-5P : Épreuves spéciales (E.S)

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7-6P : Parc fermé

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 8 P : PÉNALITÉS, RÉCLAMATIONS, APPELS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10P : PRIX

Classement Général : 1^{er} 300 € ; 2^{ème} 250 € ; 3^{ème} 200 € ; 4^{ème} 150 €.

Classement par Groupe : 1^{er} 200 € (3 partants minimum)

Classement par Classe :	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Nombre de partants (de 1 à 5) :	200 €		
(de 6 à 10) :	200 €	125 €	
(11 et plus) :	200 €	125 €	95 €

Classement féminin : 1^{ère} : 150 €

Coupes : Tout équipage primé recevra deux coupes.

Un ou plusieurs commissaires seront également récompensés

La remise des Prix aura lieu le Dimanche 19 Juillet 2009 à 19 h, sur le Podium au Parc d'Arrivée,).

NOTES